



## PRÉFET DU RHÔNE

### DEVENIR COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Réf réglementaires : articles L.123-4 et R.123-34 et suivants du code de l'environnement*

Pour pouvoir être inscrit sur la liste d'aptitude du Rhône, le postulant doit avoir, dans ce département, sa résidence principale ou sa résidence administrative, s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité.

La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est arrêtée pour chaque année civile par une commission départementale.

Cette commission auditionne chaque candidat et arrête la liste des commissaires enquêteurs choisis, en fonction notamment de leur compétence et de leur expérience, parmi les personnes qui manifestent un sens de l'intérêt général, un intérêt pour les préoccupations d'environnement et témoignent de la capacité d'accomplir leur mission avec objectivité, impartialité et diligence

Nul ne peut être maintenu sur la liste d'aptitude plus de quatre ans sans présenter une nouvelle demande.

Dès son inscription sur une liste d'aptitude et pendant tout le temps de son maintien sur celle-ci, le commissaire enquêteur est tenu de suivre les formations organisées en vue de l'accomplissement de ses missions.

#### COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La demande d'inscription ou de réinscription est assortie de toutes précisions utiles, et notamment des renseignements suivants :

- en vue de l'obtention ultérieure par la Préfecture du bulletin n° 2 de l'extrait de casier judiciaire, indication du nom de naissance, du nom d'époux(se) ou d'usage, de la date et du lieu de naissance (arrondissement si Lyon ou Paris et pays s'il y a lieu) et des noms et prénoms du père et de la mère si naissance hors de France ;
- coordonnées : adresse postale, adresse électronique, téléphone
- indication des titres ou diplômes, des éventuels travaux scientifiques, techniques et professionnels, des différentes activités exercées ou fonctions occupées dans un cadre professionnel ou associatif
- indication sur la disponibilité et éventuellement, sur les moyens matériels de travail à disposition, notamment le véhicule et les moyens bureautiques et informatiques ;
- pour les demandes de réinscription, indication des formations suivies.

**La demande d'inscription ou de réinscription** sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur doit **être adressée avant le 1<sup>er</sup> septembre** de l'année précédant l'année de validité de la liste, accompagnée des pièces et renseignements précités, par lettre recommandée avec avis de réception postal à :

Préfecture du Rhône  
Direction des affaires juridiques et de l'administration locale  
Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique  
Secrétariat de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude  
aux fonctions de commissaires enquêteurs  
69419 LYON Cedex 03